

Charte brupower

Coopérative d'énergie renouvelable basée à Bruxelles

Charte brupower

Tout signataire de la présente Charte

adhère aux valeurs coopératives : d'auto-assistance, d'auto-responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité », et « de croyance dans les valeurs éthiques d'honnêteté, d'ouverture, de responsabilité sociale et d'attention aux autres ».

Les signataires de la présente Charte s'engagent à respecter les principes suivants

nos principes,

nos challenges,

notre vision,

notre mission, et

nos objectifs.

Nos principes

La déclaration sur l'identité coopérative a été formulée par l'Alliance coopérative internationale (ACI) en 1895, 51 ans après la formulation des principes du mouvement coopératif à Rochdale. En 1995, la 100ème Assemblée Générale de l'ACI a défini une nouvelle déclaration sur l'identité et les principes coopératifs à Manchester. Cette déclaration est à l'origine de la Recommandation 193 (du 03/06/2002) de l'Organisation Internationale du Travail des Nations Unies (OIT) sur la promotion des coopératives. Dans cette recommandation, l'OIT invite les organisations d'employeurs, les syndicats et les gouvernements à promouvoir les structures coopératives dans leur domaine de compétence.

Les signataires de la charte de brupower connaissent et soutiennent brupower dans son adhésion aux 7 principes coopératifs du Mouvement Coopératif International :

Adhésion volontaire et ouverte

Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son affiliation politique ou religieuse.

Contrôle démocratique des membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes qui siègent en tant que représentants élus sont responsables envers les membres. Dans les coopératives primaires, chaque membre jouit du même droit de vote (un membre, une voix). Les coopératives d'autres niveaux sont également organisées de manière démocratique.

Participation économique des membres

Les membres contribuent équitablement à, et contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. Les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée, si tant est qu'ils en reçoivent une, du capital souscrit comme condition d'adhésion à la coopérative. Les membres allouent les excédents à la réalisation de tout ou partie des objectifs suivants : développer leurs coopératives, éventuellement en créant des réserves dont au moins une partie est indivisible ; en redistribuant aux membres en fonction des transactions effectuées avec la coopérative ; et en soutenant d'autres activités approuvées par les membres.

Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des entités autonomes. Elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des accords avec d'autres organisations, y compris avec des gouvernements, ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles le font de manière à s'assurer que les membres exercent un contrôle démocratique et conservent leur autonomie

Éducation, formation et information

Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération..

Coopération entre les coopératives

Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible, et renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales.

Engagement envers la communauté

Les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.

Nos défis

Au cours de la deuxième décennie du 21^e siècle, les niveaux de consommation et de production non durable d'énergie mettent en danger notre environnement et notre mode de vie. Nous faisons face à plusieurs défis urgents, qui ont été un moteur important pour les membres fondateurs de brupower.

Défis environnementaux :

Le changement climatique met en péril les écosystèmes, y compris les communautés humaines : cela entraînera des réfugiés climatiques et des conflits.

Défis économiques et géopolitiques :

Les sources d'énergie non renouvelables seront épuisées à court ou moyen terme en raison de l'augmentation de la population mondiale et des standards de vie.

La demande croissante d'énergie non renouvelable accentuera la pression sur les prix et les tensions géopolitiques.

De plus, le changement climatique nous oblige à laisser la majeure partie des réserves d'énergie fossile sous terre.

Défis sociaux :

Les évolutions technologiques facilitent l'implication des citoyens ordinaires, mais elles peuvent créer des tensions entre ceux qui ont les moyens d'investir et ceux qui ne les ont pas.

L'énergie devient chère, et un nombre croissant d'individus sont confrontés à la précarité énergétique*. Sans mesures pour soutenir une utilisation rationnelle de l'énergie, cela entraîne des conflits sociaux en Europe.

Défis politiques

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, les autorités publiques se retirent souvent de la production, de la distribution et de l'approvisionnement en énergie.

Dans de nombreux pays européens, la politique énergétique manque d'une vision à long terme claire et demeure opaque.

En conséquence, les gouvernements européens échouent à atteindre les objectifs fixés par la politique de libéralisation de l'Union Européenne (marchés compétitifs, prix équitables et indépendance énergétique) et par les accords de Paris pour lutter contre le changement climatique.

Défis liés aux biens communs:

Le développement des sources d'énergie renouvelable via des politiques basées sur le marché ne doit pas perdre de vue l'importance d'un accès juste et équitable à ces ressources.

Les sources d'énergie renouvelable sont des biens communs*, mais elles sont souvent indûment appropriées via la manipulation et la spéculation.

Notre Vision

Face aux défis actuels, une transition globale des énergies fossiles et nucléaires vers des sources d'énergie renouvelables est essentielle pour un avenir durable.

L'accès à l'énergie est un droit fondamental : les individus en dépendent au quotidien pour se chauffer, se rafraîchir, s'éclairer ou se déplacer. Par conséquent, nous considérons la production et la distribution d'énergie comme une responsabilité civique*, et en tant que citoyens et communautés, nous choisissons d'y participer activement.

Les membres de brupower partagent cette vision et ces objectifs. Nous promovons un modèle basé sur la coopération*, une approche décentralisée de la transition énergétique*, permettant aux citoyens européens de produire et consommer leur propre énergie et d'investir collectivement dans des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres technologies propres : la démocratie énergétique*.

Cette vision commune repose sur :

- Une réduction de la consommation énergétique via une utilisation rationnelle de l'énergie* ;
- L'efficacité énergétique* ;
- Une transition des énergies fossiles/nucléaires vers les sources renouvelables ;
- Une collaboration entre les acteurs locaux ;
- La solidarité entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les ménages vulnérables et les ménages aisés ;
- Un développement des énergies renouvelables au bénéfice des citoyens et de l'économie locale ;
- Une intégration des énergies renouvelables locales via la flexibilité et le bon fonctionnement du réseau tout au long de la transition énergétique ;
- Un modèle démocratique direct pour le marché de l'énergie, incluant les prix, la planification et la réduction de la pollution.

Notre Mission

Face aux défis et avec une vision partagée, les signataires de cette charte choisissent de permettre à chaque citoyen et acteur local de jouer un rôle actif dans la production, la distribution, l'approvisionnement et la gestion de l'énergie et des services associés.

Les coûts et les bénéfices des projets doivent être partagés équitablement : entre les générations présentes et futures, ainsi qu'entre les personnes proches des projets et celles éloignées. Ainsi, la participation des individus et des communautés à la transition énergétique* est essentielle pour les membres de brupower.

Points de départ :

- Une information transparente et une consultation locale ;
- Une participation directe à des projets énergétiques, avec un lien réel et direct entre l'investissement financier et les projets ;
- L'objectif à long terme de 100 % d'énergie renouvelable ;
- Les valeurs de cette charte.

Conformément à ces principes éthiques, nous souhaitons réaliser et soutenir des projets coopératifs citoyens.

Un projet brupower doit répondre aux critères suivants :

Ancrage local :

Le projet doit être réalisé de manière à être pleinement ouvert à la participation des habitants, de la société civile locale, de la municipalité et des citoyens ordinaires : avant, pendant et après sa mise en œuvre.

Objectifs non spéculatifs :

Le projet est conçu pour être exploité et non revendu, garantissant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.

Indépendance :

Les projets sont autonomes, hors du contrôle des gouvernements ou entreprises externes.

Démocratique :

Les projets sont gérés de manière démocratique, en conformité avec les principes coopératifs, garantissant la transparence et la durabilité des objectifs.

Écologique :

Les projets s'engagent durablement pour l'environnement, à la fois au niveau global et local.

Préservation de l'espace ouvert :

Une étude préalable évalue les impacts urbains, environnementaux et socio-économiques des projets.

Nos Objectifs

Les signataires de la Charte brupower s'engagent à :

- favoriser le développement de brupower tel que décrit ci-dessus ;
- identifier, accompagner et soutenir les projets énergétiques des groupes de citoyens et des municipalités ;
- contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne et ses États membres lors de la COP21 à Paris pour lutter contre le changement climatique et maintenir l'augmentation de la température en dessous de + 1,5°C.
- aider les autorités locales à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés dans leurs plans d'action pour

l'énergie durable ou leurs plans d'action pour le climat lorsqu'elles ont signé la Convention des Maires ;
rechercher les moyens et les méthodes nécessaires à la mise en œuvre de cette Charte.

Cette charte est basée sur la charte de REScoop.EU, la fédération européenne des coopératives
d'énergie citoyenne.

Glossaire (*)

- **Coopérative :**
"Une coopérative est une association autonome de personnes qui se regroupent volontairement pour satisfaire leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise dont elles sont conjointement propriétaires et qu'elles contrôlent démocratiquement" (définition de l'Alliance Coopérative Internationale).
- **Responsabilité civique :**
Les biens essentiels sont indispensables à une vie digne et décente, et nous considérons que l'accès à ces biens constitue un droit fondamental. Dans le contexte de cette charte, l'accès à l'énergie est un droit fondamental, et nous considérons que la production et la fourniture d'énergie relèvent de la responsabilité civique.
- **Biens communs :**
Un bien commun est un bien qui appartient à tous et est accessible à tous. Nous considérons que la majorité des sources d'énergie renouvelable sont des biens communs, et nous estimons que leur qualité et leur accès doivent être protégés.
- **Transition énergétique :**
La transition énergétique désigne le passage d'un système principalement basé sur les énergies fossiles et nucléaires à un mix énergétique plus diversifié qui reposera, à terme, exclusivement sur des sources d'énergie renouvelables et une production d'énergie décentralisée. La transition énergétique implique le développement d'une approche axée sur l'efficacité énergétique, une utilisation raisonnée et la durabilité.
- **Démocratie énergétique :**
La transition énergétique offre une opportunité unique aux citoyens et aux coopératives énergétiques de prendre possession des infrastructures décentralisées de production d'énergie renouvelable de demain. Nous défendons un système énergétique qui donne aux citoyens européens les moyens de produire et de consommer leur propre énergie, ainsi que d'investir collectivement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres technologies propres : c'est ce que nous appelons la démocratie énergétique.
- **Précarité énergétique :**
La précarité énergétique désigne l'absence d'accès à des services énergétiques modernes. Elle se réfère à la situation de nombreuses personnes dans les pays en développement, ainsi qu'à celle de certaines personnes dans les pays développés, dont le bien-être est affecté par une consommation énergétique très faible, l'utilisation de combustibles sales ou polluants, et le temps excessif passé à collecter des combustibles pour répondre aux besoins de base. Elle est inversement liée à l'accès aux services énergétiques modernes, bien que cet accès ne soit qu'un des facteurs pour réduire la précarité énergétique. La précarité énergétique se distingue de la pauvreté énergétique, qui se concentre uniquement sur la question de l'abordabilité.
- **Modèle basé sur la coopération :**
Le modèle basé sur la coopération, mentionné dans cette charte, se rapporte à l'émergence d'une alternative aux approches traditionnelles du secteur privé et public pour la gestion de l'énergie, une alternative portée par les communautés. Son objectif principal n'est pas le profit, mais le bien-être de la communauté, et son modèle économique repose sur la coopération.
- **Utilisation rationnelle de l'énergie :**
Une utilisation rationnelle de l'énergie repose sur deux notions clés : une utilisation raisonnée et l'efficacité. Elle fait référence à une utilisation responsable de l'énergie, associée à des habitudes d'économie d'énergie, de manière à ce que la consommation énergétique finale soit raisonnable et ne compromette pas l'accès des générations futures aux sources d'énergie.

reasonable and does not compromise the future generations' access to energy sources.

- **Sources d'énergie renouvelable (RES) :**
Contrairement aux sources d'énergie nucléaire et fossile (appelées « énergies de stock »), les sources d'énergie renouvelable sont des énergies qui peuvent être renouvelées naturellement à l'échelle de temps humaine (appelées « énergies de flux »). Comme représenté dans le logo de REScoop, les principales sources d'énergie renouvelable sont le solaire, l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse et la géothermie.
- **Commerce équitable :**
"Le terme Commerce Équitable définit un partenariat commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, en particulier dans les pays en développement." (Glossaire du Commerce Équitable - Fair Trade International, FLO-CERT, WFTO).